

(1)

(N° 121.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1919-1920.

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1920 (1).

Tableau IV. — Affaires Étrangères.

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères.

Présents : MM. le baron DE FAVEREAU, président; BERGMANN, le duc d'URSEL, le baron GILLÈS DE PELICHY, PELTZER, SPEYER et le marquis IMPERIALI, rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Affaires Étrangères a étudié le budget et l'approuve. Son attention a été attirée par l'augmentation considérable des dépenses, mais celles-ci se justifient par le fait qu'elles sont, pour une grande partie, consacrées à une amélioration des traitements de nos diplomates et de nos consuls.

La guerre a démontré la nécessité d'une diplomatie forte, et il faut qu'elle soit rémunérée en raison des services qu'elle est appelée à rendre à la Belgique.

A la suite de la période troublée qui a bouleversée l'Europe, la Belgique doit affirmer sa vitalité et par son énergie, développer son commerce et l'étendre de plus en plus. Les pays d'Outremer et les États nouvellement surgis du remaniement qui a suivi la guerre s'ouvrent à notre industrie, et notre prestige doit s'affirmer partout par une action constante et habile de nos diplomates qui doivent se sentir appuyés par le pays tout entier.

Les carrières diplomatiques et consulaires doivent être nettement séparées, sauf dans des cas spéciaux. En effet, si le but auquel elles tendent est similaire, les voies qui doivent les y conduire sont absolument différentes. Le rôle de la diplomatie consiste tout particulièrement à maintenir et à amé-

(1) Budget, n° 120.

liorer les relations politiques des différents États, en tenant compte des luttes du passé, des aspirations du présent et des possibilités de l'avenir.

C'est un rôle d'habileté et de courtoisie auquel doit s'ajouter la connaissance des peuples et une vision claire des rapprochements que l'on peut espérer.

Le terrain préparé ainsi par la diplomatie sera fertile pour le travail des consulats, qui profiteront de la bonne entente des Gouvernements pour promouvoir efficacement et pratiquement les rapports économiques des différents pays. Leur action se complète ainsi, et certes, une diplomatie habile, renforcée d'agents consulaires intelligents et actifs, peut avoir une action puissante, non seulement au point de vue du pays qu'elle représente, mais aussi au point de vue de la paix générale.

En améliorant la situation de nos diplomates, nous créons une plus grande stabilité dans le service, et de cette stabilité découlera la tradition qui est une force, parce qu'elle s'appuie sur l'expérience.

Il faudrait, en réalité, qu'un stage prolongé puisse former les nouveaux éléments aux directives générales qui doivent guider la politique belge dans la voie nouvelle que la guerre a ouverte devant nous.

Cette direction doit être donnée par ceux qui, dirigeant de longue date les services, sont rompus aux exigences de la carrière ; et ces éléments de choix ne nous font certes pas défaut.

Le Parlement ne marchandera jamais à un Ministre des Affaires Étrangères, les crédits qui lui sont nécessaires pour maintenir le prestige et promouvoir au développement économique de la Belgique à l'étranger.

Plusieurs membres font observer qu'ils ne peuvent se rallier au système de la séparation absolue entre la carrière diplomatique et la carrière consulaire.

Ils pensent, au contraire, qu'il y aurait grand avantage pour la représentation du pays à l'étranger à favoriser le plus possible le passage d'une carrière dans l'autre, tantôt à titre temporaire, tantôt à titre définitif.

Tout en reconnaissant aussi l'utilité des éléments de stabilité, rompus aux traditions de la carrière, ils estiment pourtant qu'il y aurait lieu d'élargir la base du recrutement du corps diplomatique en s'efforçant de faire appel à des éléments qui, jusqu'ici, sont généralement demeurés étrangers à sa formation.

La politique étrangère n'a pas été étudiée par la Commission à l'occasion du budget ; cependant elle est certainement actuellement au premier plan des préoccupations de l'opinion publique.

A quoi peut-on attribuer cet état d'esprit qui correspond si peu à ce qu'il était sous le régime de la neutralité ?

Endormis dans la sécurité des traités qui garantissaient leur indépendance, les Belges n'avaient jamais supposé qu'on put empiéter sur leurs territoires ou leurs droits, pas plus qu'ils ne songeaient à améliorer leur statut politique.

Toute idée d'expansion effrayait même à tel point l'opinion, que le Roi Léopold, entraîné par son génie politique, se trouva devant un courant nettement hostile lorsqu'il inaugura sa politique africaine.

Mais, lancée dans la guerre, la Belgique, au milieu de ses souffrances, a

vécu quatre années dans le rêve des plus belles espérances. — Espérances qui semblaient légitimées par ses sacrifices, dont l'Europe alors comprenait le prix.

Elle eut subitement la vision nette de ses droits, et au lendemain de l'armistice, elle attendit la réalisation de ses espoirs.

L'avenir lui réservait de cruelles déceptions.

Il ne nous semble pas opportun de soulever ici des discussions à ce sujet, et il nous appartient plutôt de faire appel au zèle de nos agents diplomatiques et consulaires afin que, par leur énergique et intelligente initiative, la Belgique voit s'ouvrir un vaste champ à sa vitalité expansive.

Avant la guerre, ses progrès dans ce domaine étaient constants, et nous émettons le vœu que ses énergies décuplées par l'épreuve lui permettent de réaliser de grandes choses, et de conquérir, dans la lutte économique, la situation exceptionnelle que sa vaillance lui a acquise dans le domaine de l'honneur et du droit.

Quelques questions ont été posées au sujet des différents postes du budget, mais il y a été pratiquement répondu par le Gouvernement, à la Section centrale du Budget à la Chambre. Nous ne croyons donc pas devoir y revenir.

La Commission exprime le vœu que le Gouvernement ne néglige aucune occasion d'acquiescer à l'étranger les immeubles nécessaires à l'installation convenable de nos missions diplomatiques.

Dans ces conditions, la Commission des Affaires Étrangères vous propose l'adoption du budget.

Le Rapporteur,
Marquis IMPERIALI.

Le Président,
Baron DE FAVEREAU.